

Service des Tutelles d'Adulte

Le personnel, réunit en assemblée le 28 juin par les syndicats

A décidé de suspendre le préavis de débrayage et de grève prévu pour ce jour 28 juin de 14h à 17h.

Considérant que la direction a décidé d'organiser la séance annuelle d'information relative aux nouvelles directives d'assistances publiques valables dès le 1^{er} juillet le même après midi que le débrayage préavisé depuis le 14 juin ; que cette date, certainement pas hasardeuse, a été communiquée *in extremis*, et que le personnel en a pris connaissance le jeudi 23 en fin d'après midi ; que le personnel a besoin de connaître ces nouvelles directives afin d'agir adéquatement dans les dossiers et qu'il souhaitait connaître cette date et pouvoir l'agender depuis longtemps ;

Considérant que le Département de la solidarité et de l'emploi (D S E) et le Conseiller d'Etat Monsieur Longchamp, a pris note des revendications du personnel qui ont motivé la décision d'une demi journée de grève et que un des éléments des revendications a été accordé, (soit la régularisation des contrats des assistant-e-s sociaux-les en mettant fin à la pratique contestée de remplacer les contrats et postes fixes par des statuts précaires et contrats de durée déterminée et d'auxiliaire lors du remplacement des collègues fixes partant) ;

Considérant que les autres demandes : l'octroi de postes supplémentaires ou de renforts temporaires (évalués en 2009 à près de 20 postes pour retrouver une charge de travail normale) et des garanties concernant la demande d'être consultés et informés des intentions et des projets de réorganisations du STA... , demeurent d'actualité et qu'aucune entrée en matière et garantie n'ont donné satisfaction à ce jour,

Le personnel décide de reporter son préavis de débrayage et fixe une assemblée générale du personnel le 15 septembre prochain pour préavisé de la suite du mouvement.